BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional : DE LIEGE

V. ref.: _____
N. ref.: _____ RAPPORT N° : 68/10A116/03.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Pont du pont des Arches, 12. Liège.
PROPRIETAIRE : AGERIS.
Adresse : _____
DEMANDEUR : Abaylis SPRL
Adresse : Louveigné
INSTALLATEUR : _____
Adresse : installation existante
TVA ou CI : _____

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°. _____
Index : _____

Date du contrôle : 16/11/2010 Type de contrôle : ~~examen de conformité~~ - visite de contrôle suivant :
~~(RGIE art. 270)~~ (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) ~~(RGIE art. 276bis)~~ ~~(A.R.2.6.2008)~~ ~~(BGPT art.262)~~ ~~(R.T. art. 231)~~ (Prescriptions distributeur)
Type d'installation : ~~Nouvelle~~ - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ - ~~vente d'habitation~~ ; Type locaux : Résidence Pont des Arches.
Début travaux : Fondations avant - ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - ~~1.1.83~~ RGIE art.86
Raccordement : Tension III 400V / V II 220V. Protection raccordement _____ A
Câble aliment, tableau. princ. : _____ X _____ mm² Inter.gén. : type _____
Type électrode de terre : ~~boucle~~ - ~~barres~~ - piquets - ~~conducteur horizontal~~ Schéma : TT
Nombre de tableaux : _____ ; Nombre de circuits term.: _____ ; RA : _____ Ohm; RI tot _____ MOhm
~~Facteurs d'influences externes~~ :

DESCRIPTION :

Manque schémas de l'installation
Contrôle des coffrets privatifs dans la partie commune.
Contrôle du coffret communs.

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Pas de différentiel général (sauf coffret auto-école).
- Manque schémas de l'installation.
- Manque équipotentiel.
- Terre non contrôlée par du sectionneur. Réaliser une terre conforme < 30 ohm
- Pas de coffret conforme (départ privatif).
- Coffret partie commune à remplacer avec protection.
- Revoir éclairage cave manque globe.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :
1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le _____ (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : 16/11/2011

L'AGENT VISITEUR : 68/ [illegible]
n° + nom + signature

Le directeur,

BELAC 115-INSP

Form. 382B - 03/2009